



Visant à diminuer la consommation, les dépenses énergétiques et l'impact carbone des entreprises

La Nouvelle-Calédonie vise l'autonomie énergétique et s'inscrit dans la lignée de l'accord de Paris sur le climat. La réussite de la transition énergétique n'est dès lors plus une option, c'est un défi que nous devons relever si nous souhaitons être à la hauteur des enjeux contemporains. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a traduit sa détermination à relever ce défi dans le Schéma de Transition Énergétique du territoire adopté en 2016 et révisé en 2023. Il a désormais pour objectif d'atteindre d'ici 2035 la réduction des gaz à effet de serre de minimum 70%, au travers de trois ambitions qui sont :

- verdir l'industrie minière et métallurgique du secteur du nickel,
- développer la mobilité décarbonée sur l'ensemble du territoire tous acteurs confondus,
- accélérer la transition des collectivités, ménages et entreprises calédoniennes (hors secteur nickel)

Cette troisième ambition vise notamment la baisse de 30% de la consommation énergétique des entreprises calédoniennes d'ici à 2030 par rapport à 2019, en lien avec les premiers piliers « sobriété » et « efficacité » de la démarche négaWatt largement admise dans le domaine de la transition énergétique (la baisse des consommations énergétiques étant par ailleurs un levier de la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Pour cette raison et afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite l'instauration d'un Pacte qui viendra renforcer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé (hors secteur nickel) pour qu'ainsi chacun à son échelle puisse contribuer à cette politique ambitieuse et vertueuse. Ce pacte s'inscrit dans la continuité de l'accord-cadre signé dans le secteur de la métallurgie, qui lui vise à encourager la transition des entreprises métallurgiques uniquement.

Ce pacte se décline à travers des obligations réciproques:

➤ **Le gouvernement facilite la transition énergétique des entreprises calédoniennes:**

- En accélérant la décarbonation du mix énergétique du réseau électrique de distribution publique sur lequel elles sont raccordées (la capacité totale de production des énergies renouvelables sera supérieure à l'ensemble des besoins annuels de la distribution publique en 2025).
- En permettant aux entreprises de décarboner elles-mêmes leur mix énergétique avec l'introduction de moyens de productions renouvelables qui leur permettront en même temps d'améliorer encore leur compétitivité (existence d'un tarif de rachat du kWh non auto-consommé, avantage supplémentaire à l'autoconsommation ; accroissement en 2021 de la taille maximale des installations photovoltaïques en toiture qui peuvent désormais développer une puissance allant jusqu'à 750 kWc ; et déplafonnement de la limite cadastrale associée).
- En mobilisant l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE), son bras armé sur la transition énergétique, qui porte des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en termes d'optimisation des consommations énergétiques, ainsi qu'actions de financement d'audits, d'études, conseils et investissements énergétiques performants notamment à destination des entreprises. L'agence sera par ailleurs investie, dans le cadre du Pacte vert, d'un budget supplémentaire pour ce type d'actions d'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique. Elle sera aussi en charge de la coordination/animation des acteurs autour du Pacte.

➤ **Les acteurs impliqués dans le financement de la transition énergétique des entreprises du territoire (ACE, ADEME, AFD, BDT, BPI) :**

Ces acteurs s'engagent à poursuivre/cranter les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers de transition énergétique qu'ils proposent à destination des entreprises, à davantage se coordonner et à communiquer ensemble sur ceux-ci. (Un tableau résumant les complémentarités de ces dispositifs est présenté en annexe).

➤ **Les acteurs représentant le monde économique (CCI, CMA, CPME, FINC, MEDEF) :**

Les représentants des entreprises s'engagent quant à eux à sensibiliser leurs adhérents ou ressortissants aux enjeux de la transition énergétique et dispositifs d'accompagnement existants précités, ceci afin qu'ils puissent :

- Monitorer leur impact sur le climat ou a minima, consommations énergétiques, à travers des outils tels que les pré diagnostics ou audits énergétiques, bilans carbone, etc., étudier en fonction les solutions possibles et adopter des objectifs vertueux dans le cadre d'un plan de sobriété.
- Optimiser au maximum la performance et efficacité énergétique de leurs locaux, équipements, procédés, services ou produits proposés, et réduire l'impact carbone des déplacements émis dans le cadre de l'entreprise (trajets domicile-travail et déplacements professionnels). Se tourner autant que possible vers des moyens de production d'énergie d'origine renouvelable.
- Sensibiliser/engager à ces questions, en plus de leurs salariés, leurs clients et partenaires.

Des accords propres à chaque entreprise seront déclinés via des conventions individuelles selon le dispositif d'aide et partenaire d'accompagnement retenu.

A Nouméa, le 10 Octobre 2023,



Jean-Christophe Rigual,
Directeur adjoint de l'Agence Calédonienne de l'Énergie



Caroline Nicolleau,
Représentante territoriale de l'ADEME Nouvelle-Calédonie et
Walis et Futuna



Virginie Bleitrach,
Directrice régionale Océan Pacifique de l'AFD



Frédéric Langlade,
Délégué Territorial Pacifique Bpifrance



Vincent Boursier,
Directeur territorial Nouvelle-Calédonie Wallis et Futuna



Stéphane Yoteau,
Vice-Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie
de Nouvelle-Calédonie



Elizabeth Rivière,
Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de
Nouvelle-Calédonie



Nicole Moreau,
Présidente de la Confédération des Petites et Moyennes
Entreprises de Nouvelle-Calédonie



Mimsy Daly,
Présidente du MEDEF NC



Xavier Benoist,
Président de la Fédération des Industries de Nouvelle-
Calédonie



Henri de Meillac,
Président du Cluster Synergie, cluster des entreprises
impliquées dans la transition énergétique du territoire



Christopher Gygès,
Membre du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie
chargé de la Transition Énergétique et Président de l'ACE

Annexe : Les différents dispositifs permanents d'aides techniques et financières à la transition énergétique des entreprises du territoire (ces acteurs peuvent également lancer en complément et de manière ponctuelle des appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets spécifiques sur ces sujets)

Acteur (lien hypertexte vers contact générique/permanent)	Modalités d'intervention			Thématiques/ Lien vers Produits et REX par produit
	Expertise 'gratuite'/formations de la part de l'acteur	Aide financière à la réalisation d'études énergétiques	Aide à l'investissement	
Agence Calédonienne de l'Energie (ACE)	X	X (subventions)	X (subventions)	https://www.agence-energie.nc/les-actualites/
Agence de la Transition Ecologique (ADEME)	X	X (subventions)	X (subventions)	https://nouvelle-caledonie.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide
Agence Française de Développement (AFD)	X		X (prêts à condition de marché pour les entreprises privées avec un seuil d'intervention minimum de 3M€, en cofinancement avec les banques locales, garanties SOGEFOM jusqu'à 179 M FCFP)	https://www.afd.fr/fr/le-premier-outil-de-financement-afd
Banque des Territoires – (CDC)	X (sensibilisation)		X (prêts) X (investissement) X (consignations)	https://climat.ai/ https://www.banquedesterritoires.fr/transition-energetique-etudes-professions-juridiques https://www.banquedesterritoires.fr/fonds-propres-et-quasi-fonds-propres https://www.banquedesterritoires.fr/icpe-securiser-la-garantie-financiere-grace-la-consignation
Banque Publique d'Investissement (BPI) NC , en cofinancement 50/50 avec les banques commerciales locales		X (prêts/subventions)	X (prêts/subventions)	https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/premier-outil-de-financement-afd https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/premier-outil-de-financement-afd https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-eco-flux https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-decarbonaction
Chambre de Commerce et de l'Industrie de NC	X (via soutien financier ACE/ADEME notamment)	X (via soutien ACE/ADEME notamment)		https://www.cci.nc/entreprendre/agir-pour-le-developpement-durable/accelerer-sa-transition-energetique https://www.cci.nc/agenda https://www.cci.nc/formations/thematique/enjeux-environnementaux/sous_thematique/energie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat NC	X Sensibilisation, Information, Accompagnement (avec soutien financier notamment ADEME précédemment)			Autodiagnostic économies d'énergie (cma.nc) MOOC Performance énergétique des bâtiments

**L'AFD, en plus du dispositif présenté dans le tableau ci-dessus, de l'apport aux banques commerciales de garanties sur certains projets via sa filiale Sogefom, et de son soutien financier à l'ACE, peut également accompagner en subvention, en partenariat avec l'ADEME, outre des collectivités établissements publics et associations, des entreprises publiques locales/SEM notamment sur la question de l'efficacité énergétique des bâtiments via son produit PEEB (Programme d'efficacité énergétique des bâtiments en Outre-Mer).*